



Location vacances : publicité mensongère /les chèques vacance

Par **addlf**, le **01/08/2009** à **17:10**

Bonjour,

J'aimerais savoir quel recours amiable nous avons ou quel argument opposé au propriétaire de notre logement de vacances :

Nous avons convenu en février de louer un logement de vacances pour une semaine à Carnac avec des chèques vacances. Nous avons en effet demandé au propriétaire si cela était possible : "pas de souci" (cf. mail conservé)

Nous avons reçu le contrat de location mais, il est vrai, je n'est pas fait ajouter cette mention spécifique concernant le mode de paiement.

Aujourd'hui, nous avons reçu un mail (à une semaine du départ) nous informant que cela n'était plus possible et que soit on payait par un autre mode de règlement; soit on nous offrait "généreusement" de nous reverser notre chèque de réservation de 150 € !!!

Que puis-je faire ? Nous pouvons difficilement trouver une autre location à moins d'une semaine du départ (surtout la semaine du 15 août...) et l'autre choix est tout aussi peu réjouissant : annuler notre seule semaine de vacances.

En outre, la propriétaire nous met la pression afin que nous répondions d'ici demain (dimanche).

Je dois avouer que nous ne savons comment réagir.

Merci de votre aide.